

CHILI

Je soutiens les Mapuche du Chili, contre la militarisation de leurs territoires

L'ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort. Association reconnue d'utilité publique

ACAT
FRANCE

Monsieur le Président de la République du Chili,

À la suite d'informations reçues de l'ACAT-France, je tiens à vous exprimer ma plus vive préoccupation concernant la situation des Mapuche au Chili.

Le lancement par votre gouvernement, d'une Commission Présidentielle représente l'espoir d'apporter une réponse politique aux demandes des communautés Mapuche. La poursuite de la militarisation de leurs territoires ainsi que la promulgation d'une Loi Antiterroriste semblent contraires à cet objectif.

Je vous demande ainsi de prendre les mesures nécessaires pour :

- S'assurer que les propositions de la Commission soient cohérentes avec les demandes des Mapuche ;
- Identifier les mesures nécessaires pour mettre fin à l'état d'exception dans la macro-zone Sud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :

1€39

Son Excellence
Monsieur Gabriel Boric Font
Président de la République du Chili
S/c de son Excellence
Monsieur Raúl Fernández Daza
Ambassadeur du Chili en France
2, avenue de la Motte-Picquet
75007 Paris

Portons dans nos prières les communautés Mapuche. Soutenons leur revendication de possession et usage de leurs terres. Demandons en solidarité avec elles que cesse la militarisation de leur territoire.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

➡ AGIR AU CHILI ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

SÉNÉGAL - L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE UNE LOI RÉVISANT L'AMNISTIE SUR LES VIOLENCES POLITIQUES VOTÉE SOUS L'ANCIEN PRÉSIDENT MACKY SALL.

Le 2 avril 2025, le parlement sénégalais a adopté une révision de la loi d'amnistie liée aux violences politiques de ces trois dernières années, qui ont fait au moins 65 morts. Le texte permet désormais l'ouverture d'enquêtes pour les crimes graves (assassinats, tortures et actes de barbarie...), excluant ces faits de l'amnistie.

L'ACAT-France salue une avancée majeure en faveur de la justice réparatrice et la mémoire des victimes.





Dans un contexte de prétendue crise sécuritaire, la poursuite de la militarisation de l'Araucanía et la promulgation d'une nouvelle Loi Antiterroriste font craindre le franchissement d'une étape supplémentaire dans la criminalisation des Mapuche au Chili.

Mariyum Lal et Newsh Arooj : symboles de la persécution des chrétiens

Le conflit entre l'État chilien et les communautés autochtones Mapuche prend racine dans la question de la possession et de l'usage de la terre. L'usurpation historique des territoires indigènes les a privés d'un élément clé de leur culture et d'une source de prospérité. La région de l'Araucanía, où près d'un tiers de la population s'identifie comme Mapuche, est l'un des territoires les plus défavorisés du Chili. Ce « conflit Mapuche » est une revendication d'autonomie contre des projets industriels menaçant leur mode de vie. Certaines organisations Mapuche revendiquent des sabotages, instrumentalisés par l'État pour justifier la répression et la criminalisation des communautés.

Antiterroriste : la militarisation de l'Araucanía

Avant son arrivée au pouvoir en mars 2022, le gouvernement de Gabriel Boric s'opposait à l'état d'exception en territoire Mapuche. Cette mesure, décriée, permet le déploiement des forces armées pour le maintien de l'ordre. Elle a finalement été décrétée par son gouvernement dès mai 2022. Le lancement d'une Commission Présidentielle pour la Paix et la Compréhension ouvrait la voie à une solution politique. Alors que cet organisme devait rendre son rapport final en avril 2025, l'élan progressiste semble s'être essoufflé. Promulguée le 4 février 2025, la nouvelle Loi Antiterroriste a été présentée comme une législation « moderne et efficace ». L'introduction du concept de terrorisme individuel, destiné à sanctionner ceux n'appartenant pas à une organisation terroriste, inquiète, tout comme l'élargissement de l'utilisation de systèmes de captation de données. Le recours à des agents sous couverture, prévu dans la loi et utilisé dans des procès contre des représentants Mapuche, a été dénoncé par plusieurs organisations de défense des droits humains.

L'ACAT-France demande au gouvernement chilien de poursuivre le travail de négociation politique en incluant les demandes des communautés Mapuche et de cesser la militarisation de leurs territoires, afin de respecter les recommandations acceptées lors du quatrième cycle de l'Examen Périodique Universel du Chili.

